



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 25 janvier 2019

Service eau et biodiversité

Ville de IFS
Esplanade François Mitterrand
BP 44

Affaire suivie par : Thierry ANTOINE
Email : thierry.antoine@calvados.gouv.fr
Tél. : 02 31 43 16 18
Fax : 02.31.44.59.87

14123 IFS

Références : 14-2018-00315

Monsieur le Maire,

Conformément aux articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement, vous m'avez transmis un projet de création de gymnase, sur le territoire de la commune de IFS.

Un récépissé a été délivré le 7 janvier 2019 et des compléments ont été apportés à votre dossier par courrier daté du 14 janvier dernier.

Aussi, j'ai l'honneur de vous informer que **je ne fais pas opposition à votre déclaration et qu'il n'y a pas lieu d'établir des prescriptions particulières.**

Le présent accord ne vous dispense pas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations dans le cadre plus général de votre projet.

J'adresse dès à présent le dossier de déclaration et ses compléments à la mairie de IFS. Copies du récépissé et du présent courrier sont également adressées à la mairie pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis par mes soins à disposition du public sur le site Internet des Services de l'État dans le Calvados durant une période d'au moins six mois.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,

L'adjoint au chef de service eau et biodiversité
Responsable de l'unité Eau



Franck VERGNE